



L'identifiant patient pour le Dossier Communicant de Cancérologie (DCC)

Juillet 2010

Dans le cadre de l'évolution du DCC est prévue l'utilisation prochaine d'un nouveau serveur d'identité patients, partagé avec les réseaux de santé de la région Centre. Il devrait aider à améliorer la qualité du recueil des informations. En effet l'identification unique et fiable du patient est essentielle dans la perspective du développement des échanges de données médicales entre professionnels ou établissements de santé.

Afin de préparer cette migration, voici quelques recommandations et consignes à mettre en application dès à présent.

Recommandations pour le recueil d'identité dans le DCC

Nom de naissance : C'est le nom de l'individu selon l'état civil (antérieurement appelé "nom patronymique" ou classiquement "nom de jeune fille" pour les femmes)

obligatoire

Nom d'usage/ marital : c'est le nom couramment utilisé par l'individu. Pour les femmes mariées c'est le plus souvent le nom marital mais ce n'est pas une obligation ! Il peut s'agir du nom de naissance ou des noms de naissance et marital séparés par un tiret.

Devenu facultatif mais la saisie reste hautement recommandée (s'il est différent du nom de naissance)

Prénom usuel : c'est le prénom couramment utilisé, le plus souvent le premier de l'état civil.

Obligatoire

Date de naissance : en cas de date de naissance imprécise dont seule l'année est connue, utiliser la règle suivante : 31/12/AAAA

Obligatoire

Sexe : attention aux erreurs, elles sont fréquentes

Obligatoire

Ville de naissance : Soit la ville de naissance est connue et on la renseigne (saisir le libellé de la ville exclusivement), soit la ville de naissance n'est pas connue, on laisse à vide.

Devenue facultative, mais cette information est utile pour vérifier en cas d'identités approuvantes

Adresse : laisser à vide si les informations ne sont pas disponibles.

Devenue facultative, elle reste cependant hautement souhaitable

La prochaine étape

A ces informations que vous utilisez aujourd'hui viendra s'ajouter prochainement le recueil de l'identifiant national de santé, l'**INS**, généré à partir de la carte vitale. Il s'agit d'un identifiant de santé spécifique, unique pour chaque bénéficiaire de l'assurance maladie tout au long de sa vie, et valable sur tout le territoire. Il permettra l'ouverture du dossier médical personnel, le DMP, et permettra de fiabiliser le partage et les échanges d'informations médicales, nécessaires à la coordination et la continuité des soins.

Dr Béatrice JANVOIE-OUILLET
Groupe de travail identité régionale

Dr Patrick HEITZMANN
Coordinateur OncoCentre